



GUIDE STATIONNEMENT



La Ville de Pau dispose d'une offre de
10 000 PLACES de stationnement
dont 2 500 en parkings couverts et 2 500 payantes sur voirie.

- P4 OÙ STATIONNER ?**
- P6 STATIONNEMENT SUR VOIRIE**
- P8 PARKINGS SOUTERRAINS**
- P11 PARKINGS AÉRIENS**
- P14 PARKINGS RELAIS (P+Bus)**
- P16 ACCÈS CENTRE PIÉTON**
- P18 VÉHICULES ÉLECTRIQUES**
- P19 JUSTIFICATIFS ABONNEMENTS**
- P20 INFOS FOURRIÈRE**
- P21 FOIRE AUX QUESTIONS**
- P22 CONTACTS UTILES**

La diversité de l'offre permet à chacun de trouver la solution qui lui convient le mieux. Cette diversité inclut également la nouvelle solution alternative des Parkings Relais (P+Bus), au nombre de 3 sur la ville de Pau, qui vous permettent de laisser

votre véhicule et de terminer votre trajet en prenant les transports collectifs. Que ce soit pour quelques heures ou une plus longue durée, couvertes ou extérieures ces solutions de stationnement couvrent tous les besoins.

OÙ STATIONNER ?



Parking aérien



Parking souterrain

Stationnement payant sur voirie (horodateurs)

Zone orange

1 heure : 1,50 €
2 heures : 3,50 €

Zone verte

1 heure : 0,90 €
2 heures : 2,10 €

GARE COURTE DURÉE

1 heure : 1,80 €
2 heures : 3,80 €

BOURBAKI

1 heure : 0,90 €
2 heures : 2,10 €



HALLES RÉPUBLIQUE

1 heure : 1,80 €
2 heures : 3,40 €



BOSQUET

1 heure : 1,80 €
2 heures : 3,40 €



MENCEAU

1 heure : 2,00 €
2 heures : 4,00 €



PARAGON

1 heure : 1,80 €
2 heures : 3,40 €



BEAUMONT

1 heure : 1,80 €
2 heures : 3,40 €



TISSIE

1 heure : 0,90 €
2 heures : 2,10 €



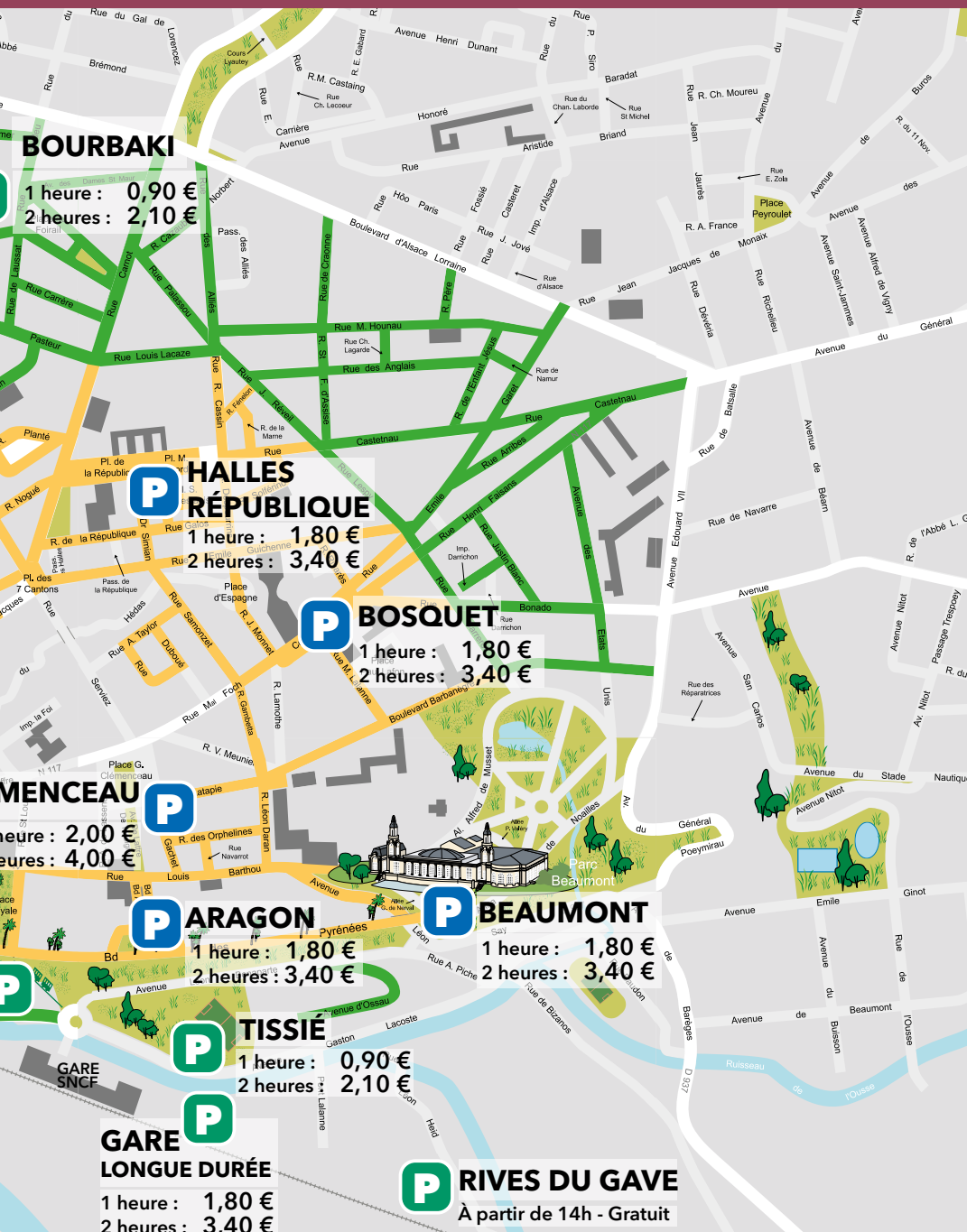
GARE LONGUE DURÉE

1 heure : 1,80 €
2 heures : 3,40 €



RIVES DU GAVE

À partir de 14h - Gratuit





STATIONNEMENT SUR VOIRIE AVEC HORODATEUR



PAYANT
Du lundi au samedi
de 8h30 à 12h30
et de 14h à 18h

PÉRIODES DE GRATUITÉ

- ✓ Le 1^{er} ¼ heure de stationnement est offert
- ✓ Gratuit les dimanches et jours fériés

TARIFS HORAIRES

	1H	2H	3H	4H
✓ ORANGE	1,50 € (0,50 €/15min)	3,50 € (0,50 €/15min)	7 € (1 €/15min)	11 € (1 €/15min)
✓ VERTE	0,90 € (0,30 €/15min)	2,10 € (0,30 €/15min)	3,60 € (0,40 €/15min)	5,20 € (0,40 €/15min)

TARIFS ABBONNEMENTS⁽¹⁾

	RÉSIDENT	ACTIF	PROFESSIONNEL EN INTERVENTION	AIDE À DOMICILE
✓ ORANGE	20 €/mois*	40 €/mois***	60 €/mois ou 20 €/sem.	20 €/mois ou 5 €/sem.
✓ VERTE	10 €/mois**	20 €/mois	5 €/jour	1 €/jour

(1) Les droits sont à renouveler tous les mois via l'application (ou à l'horodateur).

(2) 1 abonnement maximum par foyer

(3) 2 abonnements maximum par foyer

(4) commerçant du centre-ville uniquement

Forfait de post-stationnement (FPS)

Au-delà de 4h : 17,00 €



RÉGLEZ VOTRE STATIONNEMENT AVEC L'APPLICATION FLOWBIRD

Flowbird vous permet de payer votre stationnement en 3 étapes simples. La géolocalisation de votre smartphone permet d'identifier immédiatement la zone tarifaire où vous vous situez.

- Plus besoin de monnaie ou de carte bancaire
- Plus d'attente devant l'horodateur
- **Vous souhaitez stationner plus longtemps que prévu ? Étendez à distance la durée de votre ticket de stationnement.**

Téléchargez l'application gratuitement sur



LES PLACES DE PARKING DISPONIBLES SONT MISES À JOUR EN TEMPS RÉEL SUR L'APPLICATION MA VILLE FACILE.

QU'EST-CE QU'UN FPS ?

Le Forfait de Post-Stationnement remplace les amendes pénales depuis le 1^{er} janvier 2018. Un forfait de 17 € est appliqué lorsqu'un automobiliste ne paye pas son stationnement ou lorsqu'il dépasse la fin de son ticket.

Les personnes titulaires de la carte mobilité inclusion (CMI) portant la mention « stationnement » ainsi que les professionnels de santé en intervention bénéficient de la gratuité de stationnement sur voirie sous réserve d'inscription préalable. Plus d'information sur **Pau.fr**.

PRATIQUE !

Abonnés de la zone orange vos droits de stationnement sur voirie sont également valables en zone verte.

Ticket non obligatoire.
Avec la saisie de plaque, plus besoin de mettre le ticket derrière le pare-brise.

2484
PLACES

PARKINGS SOUTERRAINS



PARKINGS SOUTERRAINS



OUVERT
24 heures/24
7 jours/7

PÉRIODES DE GRATUITÉ

✓ La 1^{re} ½ heure
de stationnement
est offerte

TARIFS

- ✓ **1,80 €** la 1^{re} heure
- ✓ **3,40 €** pour 2 heures
- ✓ Tous les tarifs p. 9/10

PÉRIODES DE GRATUITÉ

✓ La 1^{re} ½ heure
de stationnement
est offerte

TARIFS

- ✓ **2,00 €** la 1^{re} heure
- ✓ **4,00 €** pour 2 heures
- ✓ Tous les tarifs p. 9/10

ARAGON

Square Georges V

417
places

BEAUMONT

Allée Alfred de Musset

232
places

BOSQUET

Cours Bosquet

744
places

HALLES RÉPUBLIQUE

Place de la République

695 + 
places

CLEMENCEAU

Place Clemenceau

396 + 
places

MALIN !

Profitez des chèques
parkings offerts par les
commerçants du centre-ville.
D'une valeur de 2 ou 3 €
ils vous permettent de faire
vos courses l'esprit léger.



Espace de stationnement vélo
avec accès par ascenseur



TARIFS HORAIRES JOUR (8H À 19H) - VOITURES

Parkings Aragon - Beaumont - Bosquet - Halles-République

1 ^{re} ½ heure	gratuit	½ heure	gratuit
de 30 min à 45 min	1,00 €	1 heure	1,80 €
de 45 min à 1h	0,80 €	2 heures	3,40 €
de 1h à 2h	0,40 € / 15 minutes	3 heures	5,00 €
de 2h à 3h	0,40 € / 15 minutes	4 heures	6,20 €
de 3h à 6h	0,30 € / 15 minutes	5 heures	7,40 €
au-delà de 6h	0,20 € / 15 minutes	6 heures	8,60 €

Parking Clemenceau

1 ^{re} ½ heure	gratuit	½ heure	gratuit
de 30 min à 45 min	1,10 €	1 heure	2,00 €
de 45 min à 1h	0,90 €	2 heures	4,00 €
de 1h à 2h	0,50 € / 15 minutes	3 heures	6,00 €
de 2h à 3h	0,50 € / 15 minutes	4 heures	7,60 €
de 3h à 6h	0,40 € / 15 minutes	5 heures	9,20 €
au-delà de 6h	0,30 € / 15 minutes	6 heures	10,80 €

Ticket perdu

15,00 €



TARIFS HORAIRES NUIT (19H À 8H) - VOITURES

Aragon - Beaumont - Bosquet - Halles-République

Clemenceau

de 0 min à 2h	0,30 € / 15 minutes	0,50 € / 15 minutes
au delà de 2h	0,00 €	0,00 €
soit FORFAIT nuit	2,40 €	4,00 €



STATIONNEMENT 2 ROUES MOTORISÉS

Tarif horaire jour 8h – 19h

Tarif horaire nuit 19h – 8h

1 ^{re} ½ heure	0,00 €	jusqu'à 4h	0,10 € / 15 minutes
à partir de 30 minutes	0,10 € / 15 minutes	au-delà de 4h	Forfait 1,60 €

Tarif abonnement

Abonnement permanent 24h/24, 7j/7	30 €/mois
-----------------------------------	-----------



ABONNEMENTS

Payable au mois ou au trimestre. Voir justificatifs nécessaires p. 17

	Résidents	Tout public	Commerçants	Nuits	
	24h/24 et 7j/7	5 jours lundi/vendredi ou mardi/samedi	24h/24 et 7j/7	Soirs (19h-8h) et week-ends	
Aragon - Beaumont Bosquet - République	55 €/mois	69 €/mois	79 €/mois	55 €/mois	29 €/mois
Clemenceau	75 €/mois				
Garage privatif Clemenceau 24h/24 et 7j/7			125 €/mois		
Garage privatif Bosquet (box) 24h/24 et 7j/7			Voiture : 85 €/mois – Deux roues : 30 €/mois		
Abonnement Bosquet « Groupe » 5j/7			À partir de 25 abonnements : 45€/mois		
Abonnement Bosquet « Groupe » 7j/7			À partir de 25 abonnements : 55€/mois		

Frais de délivrance de carte magnétique

15,00 €

Frais de délivrance de cartes magnétiques lors d'attribution d'abonnement ou suite à perte de la carte d'origine

AUTRES PRODUITS

Forfait séjours

Aragon - Beaumont - Bosquet - Halles République	
24 heures (1 jour)	15 €
48 heures (2 jours)	25 €
72 heures (3 jours)	33 €
96 heures (4 jours)	41 €
120 heures (5 jours)	48 €
144 heures (6 jours)	55 €
168 heures (7 jours)	60 €

2084
PLACES



PARKINGS AÉRIENS

PAIEMENT À
L'HORODATEUR



PAYANT

Du lundi au samedi
de 8h30 à 12h30
et de 14h à 18h

PÉRIODES DE GRATUITÉ

- ✓ Le 1^{er} 1/4 heure de stationnement est offert
- ✓ Gratuit les dimanches et jours fériés

TARIFS

- ✓ 1 heure : **0,90 €**
- ✓ 2 heures : **2,10 €**
- ✓ 3 heures : **3,60 €**
- ✓ 4 heures : **5,20 €**

TARIFS ABONNEMENTS

- ✓ Résident **10 €/MOIS***
- ✓ Actif **20 €/MOIS**
- * 2 abonnements maximum par foyer
- ✓ Professionnel en intervention **60 €/MOIS**
- ✓ Aide à domicile **20 €/MOIS**
- ou **20 €/SEM**
- ou **5 €/JOUR**
- ou **5 €/JOUR**
- ou **1€/JOUR**

Forfait de post-stationnement (FPS)

Au-delà de 4h :17€

TISSIÉ
Avenue Gaston Lacoste

137
places

BOURBAKI
8 Rue Bourbaki

110
places



PARKINGS AÉRIENS



**GRATUIT
OUVERT**

Tous les après-midis
7 jours/7

- ✓ Tous les après-midis à partir de 14h et les week-ends toute la journée.

**RIVE
DU GAVE**
Avenue Léon Heïd

236
places

PARKINGS **AÉRIENS**



PARKINGS AÉRIENS



PAYANT

Du lundi au samedi
de 8h30 à 12h30
et de 14h à 18h

VERDUN

Place de Verdun

1294
places

PÉRIODES DE GRATUITÉ

- ✓ La 1^{re} ½ heure de stationnement est offerte

TARIFS

- ✓ **1,50 €**
la ½ journée
Ticket perdu : 5 €

TARIFS ABONNEMENTS

- ✓ Résident **15 €/MOIS**
- ✓ Salariés centre-ville **40 €/MOIS**



PARKINGS AÉRIENS



OUVERT

24 heures/24
7 jours/7

GARE
Courte durée

Avenue Jean Biray

130
places

PÉRIODES DE GRATUITÉ

- ✓ La 1^{re} ½ heure de stationnement est offerte

TARIFS

- ✓ 1 heure : **1,80 €**
- ✓ 2 heures : **3,80 €**
- ✓ 3 heures : **5,80 €**
- ✓ 4 heures : **9,80 €**

Ticket perdu : 15 €

TARIFS ABONNEMENTS

- ✓ Tout public **60 €/MOIS**
- ✓ Place réservée **100 €/MOIS**

- Frais de dossier : 15 €
- Renouvellement de carte perdue : 15 €



PARKINGS AÉRIENS



OUVERT
24 heures/24
7 jours/7

GARE
Longue durée
Avenue Jean Biray

177
places

PÉRIODES DE GRATUITÉ

- ✓ La 1^{re} ½ heure de stationnement est offerte

USAGERS HORAIRES

✓ Prix au 1/4 d'heure	✓ Coût par durée
de 0 à 30 min 0,0 €	30 min 0,0 €
de 30 min à 45 min 1,0 €	1h 1,8 €
de 45 min à 1h 0,8 €	2h 3,4 €
de 1h à 2h 0,4 €	3h 4,6 €
de 2h à 4h 0,3 €	4h 5,8 €
au-delà de 4h 0,2 €	6h 7,4 €

Ticket perdu : 15€

FORFAITS SÉJOURS

24h (1 jour)	15€
48h (2 jours)	25€
72h (3 jours)	33€
96h (4 jours)	41€
120h (5 jours)	48€
144h (6 jours)	55€
168h (7 jours)	60€

ABONNEMENTS

- ✓ Tout public 7j/7
24h/24h
Place réservée **100 €/MOIS**
- ✓ Tout public 7j/7
24h/24h **60 €/MOIS**
- ✓ Abonnés TER SNCF **30 €/MOIS**

PARKINGS **AÉRIENS**

600
PLACES



PARKING RELAIS (P+Bus)

24H/24
7J/7

GRATUIT

OUVERT

24 heures/24
7 jours/7

CATHERINE DE BOURBON

Allée Catherine de Bourbon /
Avenue Philippon

316
places

CLINIQUES

Avenue de Buros

137
places

STADES DU HAMEAU

Boulevard de l'Aviation

147
places

TARIFS IDELIS

Ticket 1 déplacement :
à partir de **1 €**

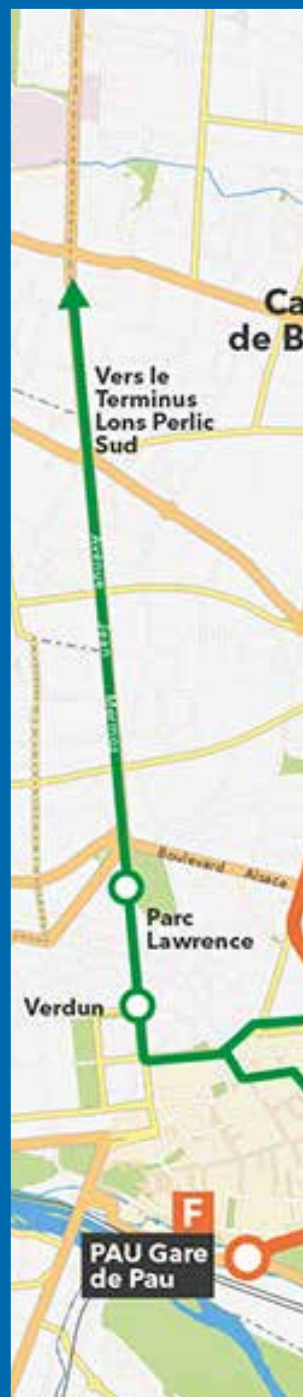
Abonnement mensuel :
à partir de **15 €/mois**

Abonnement annuel :
à partir de **139 €/mois**

À SAVOIR !

50% de votre
abonnement aux
transports publics
est pris en charge
par votre employeur.

Retrouvez tous les tarifs et tous les horaires sur idelis.fr
ou sur l'application mobile **IDELIS**.





La Ville de Pau a mis en œuvre un centre piéton pour permettre aux piétons et aux cyclistes d'évoluer dans les meilleures conditions, et d'harmoniser le partage de la voie publique entre les différents usagers.

Des bornes d'accès permettent de gérer l'accès des véhicules autorisés et de contrôler la durée de leur arrêt.

FONCTIONNEMENT DES BORNES DU CENTRE PIÉTON

- **Vous possédez un badge** : présentez votre badge, le totem vous délivre un ticket à apposer derrière votre pare-brise.
- **Vous ne possédez pas de badge** : actionnez le bouton d'appel. Si l'opérateur vous autorise à entrer, le totem vous délivre un ticket à apposer derrière votre pare-brise. Il indique l'heure à laquelle vous devez avoir quitté la zone piétonne avec votre véhicule.



FEU ORANGE CLIGNOTANT
vous pouvez avancer en toute sécurité !



FEU ROUGE ARRÊT OBLIGATOIRE
même si la borne est abaissée.



LISTE DES AYANTS DROIT AU BADGE D'ACCÈS AU CENTRE-PIÉTON

CENTRE-VILLE	Horaires d'accès autorisé	Durée de l'arrêt autorisé
Résidents logement	24h/24	20 min
Résidents parking		
Propriétaires bailleurs		
Commerçants		
Livreurs de pharmacie		1h
Professionnels de santé et auxiliaires de vie agréés		
Porteurs de journaux		
Pompiers, véhicules d'urgence et de secours		Durée intervention
Transports en commun		
Taxis palois		
Convoyeurs de fonds		
Société de messagerie		de 6h à 11h et de 19h à 21h
Transporteurs		
Livreurs à domicile		

RUE DU HÉDAS ET QUARTIER DU CHÂTEAU	Horaires d'accès autorisé	Durée de l'arrêt autorisé
Résidents logement	24h/24	Montée ou descente de personnes ou de chargement
Résidents parking		
Propriétaires bailleurs		
Commerçants		Durée intervention
Services de la Ville et de la CDAPBP		
Professionnels de santé agréés		
Pompiers, véhicules d'urgence et de secours		
Taxis palois	de 7h à 11h	
Véhicules de livraison <3,5 T		

- **Votre badge est personnel** : il ne peut en aucun cas être cédé ou même prêté à une tierce personne.
- **Le centre piéton est placé sous vidéo-surveillance** : tout manquement aux règles ou tout acte de vandalisme pourra faire l'objet de poursuites.

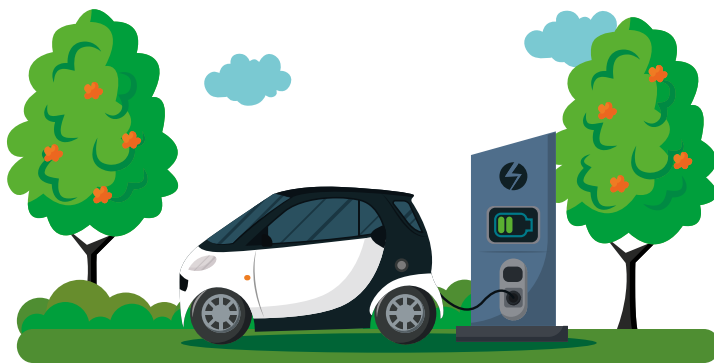
51 places de stationnement sont réservées pour la recharge des véhicules électriques :

PARKING	Emplacement	Nombre de places
✓ ARAGON	Niveau -1	6
✓ BEAUMONT	Niveau -1	1
✓ BOSQUET	Niveau -1 et Niveau -2	4
✓ BOURBAKI		6
✓ CLEMENCEAU	Niveau -1	2
✓ GARE COURTE DURÉE		4
✓ GARE LONGUE DURÉE		10 (à venir courant 2024)
✓ VERDUN SUD		6
✓ VERDUN NORD		6

Le branchement nécessite une reconnaissance par carte dont l'utilisateur doit s'équiper (carte RFID comme Chargemap pass, Kiwhi pass, MObiVE,...). Les usagers qui n'ont pas de carte peuvent se connecter en ligne via un QR code afin de se recharger.

Point de charge délivrant une puissance courant alternatif strictement supérieure à 7Kva	Prix Kwh	Plus-value horaire à partir de 3h de connexion (€/min)
TARIF JOUR (7H/23H)	0,44€ TTC/KWH	0,07€ TTC / Minute
TARIF NUIT (23H/7H)		Pas de plus-value de nuit
Montant maximal de la transaction : 50€ TTC		
Ces prix ne tiennent pas en compte des coûts appliqués par les autres opérateurs de mobilité		

Note : Les emplacements bénéficiant d'une borne de recharge électrique sont strictement destinés à recharger les véhicules. Le stationnement y est limité au temps de charge. Tout stationnement pour une autre raison est considéré comme abusif. Le véhicule gênant sera enlevé et mis en fourrière.



COMMENT OBTENIR MON ABONNEMENT DE STATIONNEMENT DANS LA VILLE DE PAU ?

En ligne sur Pau.fr ou sur l'application Ma Ville Facile.

PIÈCES JUSTIFICATIVES À FOURNIR

ABONNEMENTS PARKINGS SOUTERRAINS

- pièce d'identité
- carte grise du véhicule
- relevé d'identité bancaire (RIB)
- justificatif de domicile pour les résidents
- K-bis pour les commerçants ou déclaration d'activité (D1) pour les artisans

ABONNEMENTS PARKING AÉRIEN

- pièce d'identité
- carte grise du véhicule
- relevé d'identité bancaire (RIB)
- justificatif de domicile pour les résidents
- bulletin de salaire ou contrat de travail pour les salariés

ABONNEMENTS SUR VOIRIE ET BADGES D'ACCÈS AU CENTRE PIÉTON

Résident

(adresse dans la zone payante)

- pièce d'identité
- carte grise du véhicule au nom de l'usager
- justificatif de domicile pour les résidents
- acte de propriété ou taxe foncière ou bail de location

Commerçant

(adresse dans la zone payante)

- K-BIS de moins d'un an
- justificatif de domiciliation du commerce
- carte grise au nom du commerce ou du dirigeant
- acte de propriété ou bail de location (adresse en zone horodateurs)

Artisan - Société

- K-bis pour les commerçants ou déclaration d'activité (D1) pour les artisans de moins d'un an
- carte grise au nom de la société ou dirigeant

**LES ABONNEMENTS SONT ACCORDÉS DANS LA LIMITE
DES PLACES DISPONIBLES.**

VOTRE VÉHICULE A ÉTÉ MIS EN FOURRIÈRE ?

Voici toutes les informations pour le retrouver et la procédure pour le récupérer.

1 Se présenter au commissariat de Pau, 5 rue O'Quinn

Vous devez présenter :

- Votre permis de conduire valide
- Le certificat d'immatriculation du véhicule
- L'attestation d'assurance valide

Il vous sera remis un Ordre de Sortie du véhicule valable trois jours.

Il est conseillé que le Contrôle Technique soit à jour, condition obligatoire pour que le véhicule sorte en roulant et non sur un plateau.

2 Se présenter au Service de la Fourrière municipale

Vous devez vous présenter impérativement pendant les horaires d'ouverture muni de l'Ordre de sortie et d'une pièce d'identité correspondante.

La Fourrière municipale se situe au 30 Avenue Léon Blum (Ligne de Bus T4), entrée Centre Technique Municipal de la Ville de Pau.

Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h

3 S'acquitter des frais de fourrière pour récupérer le véhicule

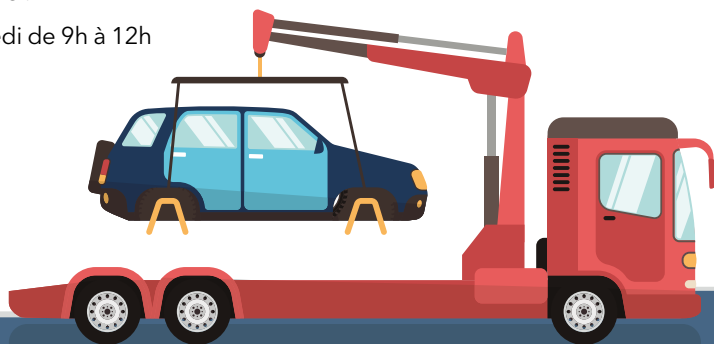
Les frais :

- 2 roues et remorques : transport - enlèvement 45.70 € et garde à 3 €/24h
- Véhicules légers : transport - enlèvement 116.55 € et garde à 6.15 €/24h
- Poids Lourds : transport - enlèvement 122 € et garde à 9.20 €/24h

Moyen de paiement :

- Numéraire
- Chèques d'une banque française
- Carte bleue

Plus d'information dans notre rubrique « Fourrière » sur Pau.fr



■ Déménagement - Travaux

Comment demander l'occupation temporaire d'une place de stationnement ?

Les demandes sont à adresser au service Occupation du domaine public :

Service Occupation du Domaine Public
Complexe de la République
8 rue Carnot - 64000 PAU
Tél : 05 59 27 89 18
Mail : odp@ville-pau.fr

■ Amende de stationnement

J'ai reçu un avis de Forfait de Post Stationnement (FPS). Comment puis-je le contester ?

La réclamation relative à l'application d'un FPS se fait au moyen de la **démarche en ligne**, disponible sur le site internet www.pau.fr → démarche en ligne → se déplacer/stationner/circuler

Le recours peut également se faire **par courrier RAR** adressé à :
Ville de Pau
Office du Contentieux du Stationnement Payant
Hôtel de Ville Place Royale
BP 1508 64036 PAU CEDEX
avec les pièces suivantes :
copie FPS, Copie Carte grise, argumentaire détaillé et tout autre pièce pouvant justifier le recours.

■ Demande d'abonnement ou de badge d'accès au centre piéton Quel justificatif de domicile ?

Un seul justificatif de domicile est nécessaire. Il doit comporter votre nom et votre prénom et doit être récent : moins d'un an à la date de dépôt de la demande.

Il peut s'agir par exemple d'un des documents suivants :

- Facture de téléphone (y compris de téléphone mobile)
- Facture d'électricité ou de gaz
- Quittance de loyer (d'un organisme social ou d'une agence immobilière) ou titre de propriété
- Facture d'eau
- Avis d'imposition ou certificat de non-imposition
- Justificatif de taxe d'habitation
- Attestation ou facture d'assurance du logement
- Relevé de la Caf mentionnant les aides liées au logement

La copie d'une facture électronique est acceptée.



CONTACT

BUREAU DU STATIONNEMENT

- 05 59 30 79 08
- pau.fr / rubrique démarche en ligne

RÈGLEMENTATION

Retrouvez les différents règlements de nos parkings sur notre site internet Pau.fr :

- Règlement des parkings souterrains
- Règlement des parkings aériens
- Règlement des parkings-relais